



HC Fribourg-Gottéron SA
Fribourg

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le:
26 avril 2016, à 18.00 heures, au Restaurant Le Dépôt, BCF Arena, Fribourg

L'ordre du jour est le suivant :

1. Réduction du capital-actions de CHF 2'353'630.-- à CHF 1'647'541.--, porté en déduction de la perte figurant au bilan, par réduction de la valeur nominale des actions :
 - de catégorie A, nominatives, à droit de vote privilégié, de CHF 30.-- à CHF 21.-- et
 - de catégorie B, au porteur, ordinaires, de CHF 100.-- à CHF 70.--.
2. Transformation des 17'920 actions de catégorie B, au porteur, ordinaires, de CHF 70.--, en 17'920 actions de catégorie B, nominatives, à droit de vote privilégié, de CHF 70.--.
3. Suppression du droit préférentiel de souscription dont bénéficient les anciens actionnaires, pour l'augmentation du capital-actions de ce jour.
4. Augmentation du capital-actions de CHF 1'647'541.-- à CHF 2'353'741.-- par l'émission de 3'531 actions, nominatives, de catégorie C, ordinaires, de CHF 200.--, entièrement libérées en espèces et par compensation de créances.
5. Capital-actions autorisé
 - 5.1 Suppression de la clause statutaire relative au capital-actions autorisé
Le conseil d'administration propose à l'assemblée de supprimer la clause statutaire relative au capital-actions autorisé (sect. 2, art. 3, paragraphe 2 des statuts).
 - 5.2 Création d'un capital-actions autorisé
Le conseil d'administration propose à l'assemblée de l'autoriser à augmenter le capital-actions de CHF 1'000'000.-- au maximum dans un délai de deux ans, soit jusqu'au 25 avril 2018, en excluant le droit préférentiel de souscription des actionnaires.
6. Modification des statuts en conséquence.
7. Election d'un membre du Conseil d'administration :
Election de M. Hubert Waeber comme administrateur pour l'exercice 2015/2016.
8. Divers.

Les statuts modifiés sont à la disposition des actionnaires dès le 5 avril 2016 dans les bureaux de la société, du mardi au vendredi de 8.30 heures à 11.30 heures et de 14.00 heures à 17.00 heures.

Chaque actionnaire peut exercer son droit de vote à l'assemblée générale extraordinaire en obtenant une carte d'admission et de vote, contre le dépôt des actions ou d'un certificat de blocage d'une banque, à l'ouverture du bureau de contrôle le mardi 26 avril 2016, dès 17h00.

Seuls les actionnaires sont autorisés à participer à l'assemblée générale extraordinaire.
Fribourg, le 5 avril 2016

Au nom du Conseil d'administration

Michel Volet
Président

Claude Baechler
Vice-président

HC Fribourg-Gottéron SA **www.fribourg-gotteron.ch**

Case Postale 551
1701 Fribourg

Tél. 026 347 13 10 / Fax 026 347 13 11
email: office@fribourg-gotteron.ch